

L'an deux mille six et le vingt huit avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à 20h30. Date de la convocation le vingt avril deux mille six.

Étaient présents : Monsieur Robert BALDÈS maire, Messieurs René ARRIGHI, Jean-Guy BERTAUD, Philippe LAMBOUR, Mademoiselle Christiane SOU adjoints, Messieurs Jean-Marie ARRIVÉ, Patrick GIRARDIN, Raymond RODRIGUEZ, Madame Gisèle SOU conseillers.

Étaient absents excusés : Messieurs Christian CANOR, Emmanuel POMMIER pouvoir à Robert BALDÈS.

Étaient absents : Madame Laurence BRAUD, Monsieur Pascal MICHAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LAMBOUR

Aucune observation sur le compte rendu de la séance du 24 Mars 2006

1) Désignation de l'architecte pour la réalisation de la salle polyvalente (René ARRIGHI)

Monsieur René ARRIGHI présente le résultat de la mise en concurrence de 3 architectes pour le projet de la salle polyvalente.

- Mme JOHNSON de Bordeaux n'a pas répondu.
- Mme Marie-Pascale MIGNOT de Bordeaux.
- M. François LEBLEU-BATAILLEY de St André de Cubzac.

Il est à noter que Mme MIGNOT ne veut pas tenir compte des plans et du travail de bénévolat effectué par la municipalité.

Elle propose une mission préalable de relevé architectural, une mission de base, une mission complémentaire pour un total de 50 378 € HT (60 253 € TTC).

Monsieur LEBLEU-BATAILLEY propose une mission comportant une phase conseil assistance contrat travaux (compris contrôle plans et DCE), la direction des travaux, l'assistance opération de réception pour un total de 4 500 € HT (5 382 € TTC).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme architecte Monsieur François LEBLEU – BATAILLEY, le moins disant.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à M. le Maire pour signer le contrat avec M. LEBLEU-BATAILLEY et lancer l'opération des travaux dès que nous aurons l'accord de subvention du Conseil Général demandé depuis maintenant 2 ans.

Philippe LAMBOUR pense qu'il faut peut-être prendre un rendez-vous avec le Président du Conseil Général.

Vote 10 pour

2) Plan de financement pour le confortement de la falaise de Marmisson (Robert BALDES)

Il s'agit précisément d'une entrée de carrière en façade de falaise, qui a conduit à fragiliser plus particulièrement cet endroit, situé au dessus d'une maison d'habitation et de la voie communale n°3 de Marmisson inscrite dans les chemins de randonnées départementaux.

Une nouvelle étude des travaux à réaliser, l'actualisation de l'avant projet de 2002 et la non compétence de la Région Aquitaine à participer au financement des travaux nous conduisent à réviser notre plan de financement approuvé au Conseil municipal du 28 février 2003.

Après examen des risques avec le bureau d'étude ANTEA nous estimons qu'il est indispensable de réaliser la totalité des travaux en une seule fois et sur toute la partie à conforter qui comprend le secteur des éboulements et le secteur nord ouest de ces effondrements.

D'après l'**avant projet détaillé** réactualisé en février 2006 des travaux de confortement les coûts sont les suivants :

- Travaux de confortement par consolidation **en une seule fois** (secteur des éboulements et nord ouest), 80 895,50€ HT (96 751,02 TTC) ;
- Travaux de confortement par consolidation en deux phases (secteur des éboulements et nord ouest), 88 765,50€ HT (106 200€ TTC) ;
- Travaux par effondrement provoqué sur la seule partie des éboulements, 81 700€ HT (97 700€ TTC).

M. le Maire propose donc d'opter la méthode de **travaux de confortement par consolidation** en une fois qui est la plus efficace et la moins onéreuse.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

Proposition du plan de financement prévisible :

Coût total des travaux :...	80 895,50€ HT
	96 751,02€ TTC
Etat 30%.....	24 268,65
Conseil Général 20%.....	16 179,10
Commune.....	20 223,88
Propriétaires.....	20 223,87
Publicité travaux.....	300,00
Panneau travaux.....	300,00
Perte TVA	876,00
Part M. SCHWEITZER...	10 750,00
Part Mme PLANTY.....	10 750,00

3) Proposition à la Communauté de Communes d'un terrain à aménager pour les gens du voyage (Robert BALDES)

M. le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec M. le Sous Préfet de Blaye le 10 mars 2006. Il a été précisé que sur le canton de BOURG un terrain de 2400 m² , 8 places, devait être trouvé et les démarches engagées pour la réalisation d'une aire d'accueil à échéance de mai 2007.

Dans le cas contraire, nous aurons à subir la mise en œuvre du pouvoir de substitution du Préfet, et nous ne pourrions pas bénéficier des aides de financement. Ces dernières sont de 70% de 15 000€ d'investissement par place de caravane, à quoi il faut rajouter une subvention « importante » pour le fonctionnement.

Les terrains proposés jusqu'à présent ne sont pas constructibles ou bien les propriétaires ne veulent pas vendre. Le tour de table des Maires présents lors de cette rencontre à la CDC de BOURG n'a pu aboutir à une proposition nouvelle.

M. le Maire propose un tour de table du Conseil pour la recherche d'un terrain susceptible de convenir sur la commune de GAURIAC.

René ARRIGHI pense au terrain de la Grolle proposé pour la déchetterie.

Robert BALDÈS précise que le projet déchetterie sur GAURIAC n'est pas abandonné. Le problème étant l'accessibilité il est souhaitable, pour des raisons évidentes de sécurité routière, que le virage de Roque de Thau soit aménagé. La déchetterie peut-être un argument supplémentaire dans une décision de voirie qui appartient au Conseil Général.

Jean-Guy BERTAUD propose un giratoire à Roque de Thau pour accéder à la déchetterie car ce virage est dangereux

Raymond RODRIGUEZ précise que l'on a besoin de deux décisions pour que Gauriac soit retenue :

- 1) Conseil Général pour refaire la route qui est trop dangereuse ;
- 2) Le SMICVAL qui ne fera les travaux que si le Conseil Général assume sa part qui pour l'instant n'a aucune raison de les faire.

Il en résulte que la décision de l'implantation d'une déchetterie sur le canton risque prendre beaucoup de temps.

Robert BALDÈS croit que l'avantage d'avoir un terrain disponible à Gauriac permet d'insister pour que ce soit au moins dans une commune proche, compatible avec les besoins de la population du canton.

De plus, le terrain de la Grolle est dans une zone classée. Proche du château de Thau il ne permet pas la construction d'un camping caravaning.

Jean-Marie ARRIVE est d'accord pour une aire d'accueil pour les gens du voyage. Il pense que l'enseignement pour les enfants notamment est un droit et que cela résoudrait les problèmes de squat dans le village, mais ne voit pas non plus un lieu susceptible de construire cette aire. De plus il informe ses collègues que les communes de plus grandes importances n'ont toujours pas réalisé leur aire d'accueil.

Le Conseil Municipal, en pleine préparation de PLU, a une bonne maîtrise des disponibilités sur le territoire communal. Toutefois, les maigres potentialités de terrains constructibles rendent la recherche difficile. Sur 420 hectares du continent nous avons 196 ha en PPR mouvement de terrain et une vingtaine en PPRI. Il ne reste plus que 200 hectares de disponibles sur lesquels nous avons déjà des constructions ou une urbanisation limitée en cours. Des parcelles ont été envisagées, mais ne sont pas compatibles avec les orientations du PLU en cours.

Finalement le Conseil ne voit pas comment il peut proposer une telle surface constructible sans une nouvelle fois mettre en péril les besoins d'extension du village.

En conclusion le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'expliquer à Monsieur le Sous-Préfet la situation particulière de GAURIAC.

*Christiane SOU propose de porter à l'ordre du jour une décision supplémentaire.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour.*

Concessions en état d'abandon

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Cimetière. La Commission a, depuis plus de 3 ans, constaté chaque année l'état d'abandon des concessions perpétuelles suivante :

-cimetière du bas-

116 bis	famille BARAILLON-BIZET
160	famille CHEVREAU
40	famille ROY

-cimetière du haut-

36	famille DELBOS
----	----------------

Ces concessions ont plus de trente ans d'existence et aucune inhumation n'y a été pratiquée depuis plus de 10 ans.

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions en leur nom et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bons état d'entretien et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches en vue de la reprise par la commune des dites concessions.

Vote 10 pour

Divers

a) Médaille du travail.

M. le Maire félicite Mme LE MEILLEUR MARIE Françoise, EDF CNPE du Blayais, pour l'obtention de la médaille d'honneur du travail, Argent, promotion janvier 2006, par arrêté du Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde du 28 mars 2006.

b) Le grand contournement de Bordeaux autoroutier (Robert BALDES)

Nous venons de connaître les 5 propositions de fuseaux de 1000 mètres pour le grand contournement de Bordeaux. Après la réunion de présentation du Préfet le 25 avril à Bordeaux Lac et la première réunion publique du 27 avril à la citadelle de Bourg le Conseil Municipal devra délibérer entre le 15 mai et le 30 juin 2006.

Jean Marie ARRIVE souligne que des technocrates ont « pondu » des projets rejetés par les présents à cette réunion de BOURG. Des participants en majorité qui ont envie que leur avis soit pris en compte. C'est un choix politique de transporter des marchandises dans des camions à flux tendu pour ne pas avoir besoin de stocks qui ont un coût. Le **développement durable c'est aussi de fabriquer là où l'on consomme.**

Patrick GIRARDIN pense que moins l'opinion publique est informée, mieux cela correspond à ce que les organisateurs veulent. C'est un déni de démocratie dit-il. Il précise qu'il est hostile et ne partage pas ce choix.

René ARRIGHI partage les propos de Jean-Marie ARRIVE

M. le Maire indique que le débat est ouvert et un prochain Conseil aura à l'inscrire à son ordre du jour.

c) Les rejets des eaux usées traitées au fossé de la RD 133^E5 (Robert BALDES)

Compte tenu des difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour réaliser leur assainissement M. le Maire organise une rencontre des tous les interlocuteurs aptes à trouver une solution pour les 7 terrains en cause au Breuil. Il s'agit de rechercher une méthode qui permettrait dans l'avenir de ne plus être confronté à ce problème. C'est-à-dire au fait qu'après avoir obtenu un CU et un permis de construire le vendeur et l'acheteur se trouvent dans l'impossibilité l'un de signer l'acte chez le notaire, l'autre de construire en toute légalité parce que la DDE refuse les rejets d'eaux usées traitées dans ses fossés des routes départementales.

C'est pourquoi le 16 mars prochain une réunion aura lieu en mairie de GAURIAC avec le Directeur du SIAEPA, le Conseiller Général, Les deux Divisionnaires DDE de ST ANDRE et de BLAYE, la DDAR, la Direction des infrastructures du Conseil Général et la Cellule assainissement non collectif du Conseil Général.

d) Panneau signalétique « Cave du Bourgeois. (Robert BALDES)

Le Président de la cave du Bourgeois nous demande l'autorisation de placer un panneau publicitaire (100x70) indiquant le lieu de dégustation et de vente de vins. L'emplacement proposé se situe à Vitescale, au croisement de la D133E5 et de la D669E1, sur la partie enherbée.

Le Conseil donne son accord pour un panneau moins haut pour ne pas masquer le paysage, soit 100x50.

e) **René ARRIGHI** indique que le nouveau four à vapeur et le chauffe-eau de la cantine fonctionnent. Il faudra sortir l'ancien matériel de l'inventaire avec une Décision Modificative.

f) IL faut renouveler le contrat de Mme Geneviève JEANTET le 3 mai. Après avoir entendu **Jean Guy BERTAUD**, qui a présenté les dernières informations en matière de titularisation, le Conseil à l'unanimité décide de transformer le contrat CDD en CDI à compter de cette date.

g) Cette semaine nous avons reçu des félicitations de plusieurs personnes pour notre site internet « gauriac.fr ». Monsieur le Maire adresse ses félicitations à **Raymond RODRIGUEZ** pour sa régularité dans le traitement de l'information sur le net.

h) M. le Maire informe le Conseil du départ de Didier CHAMPION, agent technique en Contrat Emploi Consolidé, qui terminait normalement le 17 juin 2006. Didier CHAMPION a une proposition d'emploi dans une autre municipalité du canton à partir du 2 mai 2006. M. le Maire a accepté la rupture de son contrat de travail d'un commun accord avec l'intéressé et lui souhaite de poursuivre son activité professionnelle dans les collectivités territoriales après avoir exercé près de 5 ans dans la commune de GAURIAC.

Séance levée 23h00